

Avoine de printemps + Moutarde blanche



Nom latin

Avena sativa + Sinapis alba

Famille

Graminées + Crucifères

BCAE 8

Oui

Densité*

40 + 2 kg/ha

PMG (poids de mille grains)

35 à 50 g / 7 g

Coût

51 €/ha

* Valable pour un semis avec un combiné rotative-semoir

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Avantages	Inconvénients
Faible coût	Effet engrais vert médiocre
Semis tardif possible	Développement important et risque de lignification en cas de semis précoce de la moutarde
Croissance rapide	Ressuyage plus lent du sol au printemps
Possibilité de semences fermières pour l'avoine	Multiplification des nématodes si variété de moutarde non résistante
	Avoine sensible à la rouille

ASPECTS VÉGÉTATIFS

Facilité d'implantation	Couverture de sol	Piégeage de l'azote	Rendement	Résistance à la sécheresse	Restitution d'azote
Élevée	Élevée	Élevée	Moyen	Moyenne	Faible à moyenne

Durée de l'interculture : **moyenne**

ASPECTS AGRONOMIQUES

Valorisation fourragère	Lutte contre les adventices	Sensibilité aux maladies	Effet sur la structure	Enracinement	Appétence aux limaces
Non	Élevée	Moyenne	Élevé	Fasciculé et pivotant	Faible

DATE DE SEMIS

Si valorisation fourragère :

Période de récolte	Région	Date de semis
Automne	Nord du sillon Sambre & Meuse	/
	Sud du sillon Sambre & Meuse	/
Printemps	Nord du sillon Sambre & Meuse	/
	Sud du sillon Sambre & Meuse	/

Si pas de valorisation fourragère :

Région	Date de semis
Nord du sillon Sambre & Meuse	du 1/08 au 30/09
Sud du sillon Sambre & Meuse	du 1/08 au 15/09

TECHNIQUE DE SEMIS

Technique de semis	Efficacité
À la volée	+
À la volée avec recouvrement/déchaumeur	++
Combiné rotative-semoir	++

DESTRUCTION - EFFICACITÉ

Gel	Roulage en période de gel	Broyage	Labour	Déchaumage	Destruction chimique **
+ à ++	+ à ++	+	++	+*	++

*++ si déchaumeur à disques

** À partir de 2025 : destruction chimique interdite pour les couverts déclarés en « Eco-régime couverture longue du sol »

ADAPTATION À LA CULTURE SUIVANTE

Lin	Pomme de terre	Mais	Betterave	Colza	Légumineuse (pois, fève...)	Légume
Pas d'effet	Pas d'effet	Pas d'effet	Pas d'effet si la variété de moutarde est anti-nématodes et absence de nématodes du collet	Déconseillé	Pas d'effet sauf si présence de sclérotés	Pas d'effet sauf si présence de sclérotés

REMARQUES

- Se limiter à maximum 2 kg/ha de moutarde dans le mélange, sinon risque de dominance de la moutarde dans le couvert.
- L'étéage est autorisé pendant la période obligatoire des 3 mois mais en veillant à maintenir la capacité de repousse du dit couvert.

